

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 298-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.1145

Déposée le: 23.11.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Baumann (Suberg, Les Verts) (porte-parole)
Gfeller (Rüfenacht, PEV)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)
Führer-Wyss (Burgistein, PS)
Grädel (Huttwil/Schwarzenbach, UDF)
Kipfer-Guggisberg (Stettlen, PBD)

Cosignataires: 4

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Pollution des cours d'eau par les pesticides

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Renforcer les mesures pour réduire la pollution des cours d'eau par des produits phytosanitaires.
2. Veiller au respect des exigences fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux).
3. Continuer de surveiller la qualité des eaux des petits cours d'eau, de l'évaluer en référence aux normes de qualité environnementale (NQE) et de publier régulièrement les résultats.

Développement :

Le Laboratoire de la protection des eaux et du sol effectue des prélèvements réguliers dans les cours d'eau du canton pour en contrôler la qualité. Il a constaté que les petits cours d'eau situés dans le Mittelland sont pollués par des produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture. Par temps de pluie en particulier, la pollution résultant du lessivage des sols est si forte que les valeurs de l'OEaux sont dépassées, parfois massivement. Dans une telle concentration, les pesticides causent des dommages durables aux petits cours d'eau, menacent la biodiversité et nuisent aux petits invertébrés dont se nourrissent les poissons. Les petits crustacés et les larves d'insecte en particulier sont très sensibles aux pesticides.

Destinataires

- Sélectionner la Direction
- Grand Conseil